

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 25 mai 2020**

**DEL.2020.05.25-009 - A'URBA – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.**

L'an deux mil vingt, le vingt cinq mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 29
- Nombre de procurations : /
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2020

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE  
**28 MAI 2020**  
Bureau du Courrier

Monsieur Bernard VINCE a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
DELPLANQUE Emmanuel	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane	X		
DOS SANTOS Roméo	X		
AMRA Julia	X		

**DEL.2020.05.25-009 - A'URBA – Désignation des représentants de la ville de Parempuyre.**

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ;
- Vu les statuts de l'agence d'urbanisme A'Urba ;

Madame le Maire expose que :

Comme toutes les agences d'urbanisme des métropoles françaises, l'A'Urba est une association loi 1901 déclarée en 1969 qui relève d'un statut privé dont les membres sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement.

L'A'Urba fonctionne avec une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau. Ce sont ces instances qui votent le programme général d'activités et contrôlent les résultats. En tant que membre de l'A'Urba, la Ville de Parempuyre doit désigner un représentant au sein de l'assemblée générale.

Après avoir recueilli les candidatures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE

Après en avoir délibéré

**Ont obtenu les suffrages suivants :**

Bernard DE SOUZA	22
Stéphane PIGEAT	7

Bernard DE SOUZA a été élu pour représenter la ville de Parempuyre à l'A'Urba.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 25 mai 2020



*B. François*

**Béatrice de FRANÇOIS**

Maire de Parempuyre